

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 14 juin 2024



ID : 014-211401815-20240527-DELIB20240507-DE

Exécutoire le 14 juin 2024



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 23 Votants : 24	<b>Séance du 27 mai 2024</b>
Date de la convocation : 21 mai 2024	
<b>Delib20240507</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Pouvoir :

M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA

### Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

Monsieur Mustapha MZARI-ROSSI, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 14 juin 2024



ID : 014-211401815-20240527-DELIB20240507-DE

Exécutoire le 14 juin 2024

**Delib20240507**

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association INGUZ dans le cadre du projet du festival "Le Bout du Bois"**

Considérant que les objectifs de la politique culturelle de la Commune (Projet Culturel Cormellois – PCC) visent au développement de partenariats sur le territoire en vue de proposer des projets culturels pouvant s'adresser au plus grand nombre.

Considérant la fiche-action n°10 du PCC, dont l'objet est de faire de la clairière du bois un lieu potentiel d'accueil d'activités de plein air et musicales : comme pour un festival de musique.

Considérant la fiche-action n°22 du PCC visant à organiser une scène de musiques actuelles dans la clairière, dans l'objectif notamment de toucher des adolescents et des jeunes adultes.

Considérant la présentation du projet de festival "Le bout du bois" initié par l'association INGUZ PRODUCTION et la demande d'aide au projet déposée le 23 avril 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association INGUZ PRODUCTION, dans le cadre du projet de festival "Le bout du bois".
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 30 mai 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN